Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/08/2025 - 9897 - 2017 B 00395 - 828 817 932 - ABALONE TT DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 1 AOUT 2025
sous le N° B 9897

SAS ABALONE TT DIJON

69 RUE DEVOSGE

21000 DIJON

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 190.00	5 190.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	26 186.44	19 406.75	6 779.69	8 082.69	-1 303.00	-16.12
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	11 177.00		11 177.00		11 177.00	
	Autres immobilisations financières	3 075.00		3 075.00	3 075.00		
	Total II	45 628.44	24 596.75	21 031.69	11 157.69	9 874.00	88.50
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	315 009.80	198.00	314 811.80	101 134.43	213 677.37	211.28
	Autres créances	175 582.77		175 582.77	152 210.43	23 372.34	15.36
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				606.53	-606.53	-100.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	5 224.16		5 224.16	4 552.35	671.81	14.76
	Total III	495 816.73	198.00	495 618.73	258 503.74	237 114.99	91.73
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	541 445.17	24 794.75	516 650.42	269 661.43	246 988.99	91.59

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 14 252.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000.00	120 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	6 970.73	6 970.73		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-5 978.30	-63 217.90	57 239.60	90.54
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 241.92	57 239.60	-35 997.68	-62.89
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	142 234.35	120 992.43	21 241.92	17.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 197.62	85.79	1 111.83	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	45 000.00	53 247.75	-8 247.75	-15.49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 375.82	35 439.98	21 935.84	61.90
	Dettes fiscales et sociales	268 592.39	58 698.19	209 894.20	357.58
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 250.24	1 197.29	1 052.95	87.94
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	374 416.07	148 669.00	225 747.07	151.85
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	516 650.42	269 661.43	246 988.99	91.59
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	374 416.07	148 669.00		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 535 340.63		1 535 340.63	419 472.15	1 115 868.48	266.02
Chiffre d'affaires NET	1 535 340.63		1 535 340.63	419 472.15	1 115 868.48	266.02
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			6 618.19		6 618.19	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 187.89	12 154.28	3 033.61	24.96
Autres produits			649.85	4.26	645.59	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 557 796.56	431 630.69	1 126 165.87	260.91
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			223 768.60	119 016.84	104 751.76	88.01
Impôts, taxes et versements assimilés			27 840.92	9 644.91	18 196.01	188.66
Salaires et traitements			1 069 520.59	314 451.27	755 069.32	240.12
Charges sociales			168 784.32	72 109.67	96 674.65	134.07
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 365.91	2 694.32	671.59	24.93
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			505.02	3.41	501.61	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 493 785.36	517 920.42	975 864.94	188.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			64 011.20	-86 289.73	150 300.93	174.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 230.72	0.36	2 230.36	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 230.72	0.36	2 230.36	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		628.10	-628.10	-100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		628.10	-628.10	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)	2 230.72	-627.74	2 858.46	455.36
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	66 241.92	-86 917.47	153 159.39	176.21
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		145 000.00	-145 000.00	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		145 000.00	-145 000.00	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45 000.00	842.93	44 157.07	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	45 000.00	842.93	44 157.07	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-45 000.00	144 157.07	-189 157.07	-131.22
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 560 027.28	576 631.05	983 396.23	170.54
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 538 785.36	519 391.45	1 019 393.91	196.27
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	21 241.92	57 239.60	-35 997.68	-62.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT DIJON

69 RUE DEVOSGE

21000 DIJON

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 516 650.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 535 340.63 Euros et dégageant un bénéfice de 21 241.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours des exercices précédents, la SAS ABALONE France a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- au 31/12/2017 : 100 000 euros
- au 31/12/2018 : 64 000 euros
- au 31/12/2020 : 80 000 euros
- au 31/12/2021 : 90 000 euros
- au 31/12/2022 : 145 000 euros

Ces subventions sont assorties d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT DIJON deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au 31/12/2023 le retour constaté est de 45 000 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 190		
Installations générales agencements aménagements divers	12 885		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 238		2 063
TOTAL	24 124		2 063
Prêts, autres immobilisations financières	3 075		11 177
TOTAL	3 075		11 177
TOTAL GENERAL	32 389		13 240

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			12 885	12 885
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 301	13 301
TOTAL			26 186	26 186
Prêts, autres immobilisations financières			14 252	14 252
TOTAL			14 252	14 252
TOTAL GENERAL			45 628	45 628

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 190			5 190
Installations générales agencements aménagements divers	9 849	1 841		11 691
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 191	1 525		7 716
TOTAL	16 041	3 366		19 407
TOTAL GENERAL	21 231	3 366		24 597

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 841				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 525				
TOTAL	3 366				
TOTAL GENERAL	3 366				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	198				198
TOTAL	198				198
TOTAL GENERAL	198				198

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	11 177	11 177	
Autres immobilisations financières	3 075	3 075	
Clients douteux ou litigieux	238	238	
Autres créances clients	314 772	314 772	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 122	7 122	
Divers état et autres collectivités publiques	1 783	1 783	
Groupe et associés	159 710	159 710	
Débiteurs divers	6 968	6 968	
Charges constatées d'avance	5 224	5 224	
TOTAL	510 069	510 069	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 177		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 198	1 198		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 376	57 376		
Personnel et comptes rattachés	125 430	125 430		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 383	39 383		
Taxe sur la valeur ajoutée	91 889	91 889		
Autres impôts taxes et assimilés	11 891	11 891		
Groupe et associés	45 000	45 000		
Autres dettes	2 250	2 250		
TOTAL	374 416	374 416		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	7 468
Total	7 468

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 433
Dettes fiscales et sociales	95 935
Autres dettes	2 250
Total	109 777

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 429 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	138 072
Total	138 072

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ABALONE TT DIJON
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 69 RUE DESVOSGES
21000 DIJON
828817932 RCS DIJON
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 21241,92 euro(s),
- Du poste « "Report à nouveau" » de l'exercice précédent d'un montant de -5978,30 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 6970,73 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *report à nouveau* » pour un montant de 5978,30 euro(s),
 portant le solde du compte « report à nouveau » à un montant de : 0,00 *euro(s) ;*
- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 763,18 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 14500,44 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 14500,44 euro(s)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			Néant
31.12.2021			Néant
31.12.2020			Néant

ABALONE TT DIJON
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 69 RUE DESVOSGES
21000 DIJON
828817932 RCS DIJON
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 21241,92 euro(s),
- Du poste « "Report à nouveau" » de l'exercice précédent d'un montant de -5978,30 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 6970,73 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *report à nouveau* » pour un montant de 5978,30 euro(s),
 portant le solde du compte « report à nouveau » à un montant de : 0,00 *euro(s) ;*
- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 763,18 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 14500,44 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 14500,44 euro(s)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			Néant
31.12.2021			Néant
31.12.2020			Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président,
La société ABALONE FRANCE
Représentée par M. Jean VERNEYRE

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

La société ou la personne morale désignée ci-après

ABALONE TT DIJON
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 69 RUE DESVOSGES
21000 DIJON
828817932 RCS DIJON

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique ou forme papier sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT DIJON
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE

